

# Ville de Louiseville

## Politique environnementale



Document de consultation publique

Septembre 2014



## Table des matières

<b>1. Introduction</b>	<b>1</b>
1.1 Mise en contexte	1
1.2 Mandat de Projets Citoyens Québec	1
1.2.1 La phase de consultation publique	1
1.2.2 Les prochaines étapes	2
<b>2. Orientations stratégiques de la politique environnementale</b>	<b>3</b>
<b>3. Mission et principes directeurs</b>	<b>5</b>
3.1 Mission de Louiseville	5
3.2 Principes directeurs	5
<b>4. Champs d'intervention ciblés</b>	<b>6</b>
<b>5. Résumé du portrait environnemental</b>	<b>7</b>
5.1 Secteurs d'étude	7
5.1.1 Eau	7
5.1.2 Air	11
5.1.3 Sol	14
5.1.4 Gestion municipale	17
5.1.5 Gestion des matières résiduelles	18
5.1.6 Biodiversité	18
5.1.7 Nuisances et qualité de vie	21

# 1. Introduction

## 1.1 Mise en contexte

Les défis environnementaux à l'échelle globale sont substantiels : diminution des réserves d'eau potable et leur distribution inégale entre les communautés, pollution des cours d'eau et des nappes phréatiques, sécheresses, smog, événements météorologiques extrêmes mettant en danger la santé des populations et des écosystèmes, impacts des changements climatiques sur les environnements humain, bâti et naturel, etc.

L'environnement s'impose ainsi de plus en plus comme impératif dans la gestion des sociétés, et les organismes municipaux ont la responsabilité de nombreux secteurs en lien avec l'environnement, que ce soit pour la gestion de l'eau et des matières résiduelles, la qualité de l'air et des sols, l'aménagement du territoire ou encore la préservation des écosystèmes. Chaque territoire fait face à ses propres défis nécessitant une prise en compte spécifique et adaptée à ses réalités. Ainsi, les municipalités telles que Louiseville se dotent d'une politique environnementale, accompagnée d'un plan d'action, afin de rencontrer les exigences que posent les nouveaux enjeux environnementaux.

En se dotant d'une politique environnementale et d'un plan d'action pour l'appuyer, la Municipalité de Louiseville s'engage formellement dans un mouvement global et, à travers son action, mobilise l'ensemble de la communauté à améliorer la qualité de son environnement au profit des générations présentes et futures.

## 1.2 Mandat de Projets Citoyens Québec

En début d'année 2013, la Ville de Louiseville a exprimé sa volonté de se doter d'une politique environnementale et a mandaté l'organisme à but non lucratif (OBNL) Projets Citoyens Québec pour faciliter la mise en place de ce projet. La première étape du mandat consistait en une phase d'évaluation environnementale, où Projet Citoyens Québec a pris connaissance de l'ensemble des enjeux environnementaux clés du territoire de Louiseville. La deuxième étape consistait à concevoir une première ébauche de la politique environnementale en faisant appel à l'ensemble des ressources humaines et des connaissances nécessaires, afin de produire un document qui dresserait un portrait complet des enjeux environnementaux sur le territoire louisevillois et favoriserait ainsi la détermination d'une réponse concrète à ces derniers. Cette ébauche préliminaire se veut ainsi une base aux discussions de la consultation publique et aux apports de la communauté.

### 1.2.1 La phase de consultation publique

La troisième phase de réalisation de la politique environnementale, présentement en cours, consiste ainsi en une consultation publique des citoyens et associations du territoire de Louiseville, afin de compléter la politique environnementale et, au besoin, de corriger le tir dans les secteurs ciblés. La consultation publique permettra de produire un document qui, d'une part, respectera les aspirations des citoyens et, d'autre part, proposera une réponse concrète aux enjeux environnementaux spécifiques à la ville.

## 1.2.2 Les prochaines étapes

La Ville de Louiseville adoptera la politique environnementale, un document qui la guidera à moyen et long terme grâce à une série d'objectifs découlant de l'évaluation environnementale et des propositions des citoyens et associations ayant participé à la consultation. De manière à concrétiser cette vision à travers une série d'actions concrètes, la Ville de Louiseville adoptera également un plan d'action sur cinq ans, qui respectera la politique environnementale, mais également les impératifs sociaux et économiques de la communauté louisevilloise.

## 2. Orientations stratégiques de la politique environnementale

Depuis plusieurs années déjà, la Ville de Louiseville mène de nombreuses actions visant à préserver l'environnement et bénéficie d'un contexte favorable pour approfondir son engagement. Entre autres, Louiseville est localisée près du lac Saint-Pierre, désigné réserve de la biosphère<sup>1</sup> par l'UNESCO (Réserve mondiale de la biosphère du Lac-Saint-Pierre, 2012).

Déjà, la Ville a mis en place plusieurs actions et adopté quelques réglementations environnementales. À titre d'exemple, la Ville a mesuré ses émissions de gaz à effet de serre (GES) pour l'année 2009 et s'est par la suite dotée d'un plan d'action visant la réduction de ces émissions, autant pour le secteur corporatif que collectif. Ainsi, Louiseville saisit l'occasion de se positionner à titre de leader de l'environnement grâce à la mise en place de la présente politique environnementale. Elle permet de formaliser et d'ancrer l'ensemble des intentions environnementales de Louiseville au sein d'un même document.

### Un point de référence temporel

La politique environnementale est avant tout un document de référence proposant une vision à long terme, à laquelle les différents intervenants – municipaux et externes – devront se référer dans le cadre de la mise en place et du suivi d'actions environnementales. Ainsi, il a été choisi de séparer la politique environnementale et le plan d'action, dont les temporalités sont distinctes. La politique environnementale est un document de base qui perdure à long terme et doit inspirer la mise en place d'un ou de plusieurs plans d'action. Le plan d'action, pour sa part, propose des solutions concrètes à court et à moyen terme (horizon de 5 ans) et peut faire l'objet de modifications.

### Un lien entre les enjeux globaux et locaux

Alors que le plan d'action se tourne vers des enjeux spécifiquement locaux, la politique environnementale permet de lier les enjeux globaux, ainsi que les attentes fédérales et provinciales, à la réalité de la ville de Louiseville. La politique environnementale doit donc être en mesure de faciliter une synthèse du local et du global et d'orienter les prises de décision dans le cadre du plan d'action.

### Un outil pour inspirer

Enfin, la politique environnementale est un engagement de la Ville de Louiseville à se doter des ressources et des outils indispensables à la conduite d'une gestion formalisée de ses enjeux environnementaux, en vue d'une amélioration constante de la qualité de vie des citoyens. Ainsi, à travers les grands principes directeurs d'une part, et les objectifs de la politique environnementale d'autre part, la Ville de Louiseville propose un idéal vers lequel chacune des grandes thématiques environnementales devrait tendre. En ce sens, la politique est aussi un outil de promotion qui doit inspirer les citoyens, cimenter les volontés d'agir autour d'une même proposition et s'adresser à la fois aux générations présentes et futures.

---

<sup>1</sup>« Les réserves de la biosphère sont des parties d'écosystèmes terrestres ou côtiers où citoyens, entreprises et gouvernements se sont engagés à vivre et à travailler davantage en harmonie avec la nature » (Réserve mondiale de la biosphère du Lac-Saint-Pierre, 2012).

## **Une démarche participative**

La Ville de Louiseville souhaite que sa politique environnementale soit le fruit des choix collectifs, tout comme le plan d'action qui en découlera. C'est pourquoi, afin de confirmer que ses objectifs correspondent à ceux du milieu, la Ville tient à aller de l'avant avec cette consultation publique sur la politique environnementale et les moyens d'action que constitue le plan d'action. La mise en œuvre se fera par ailleurs de concert avec les autorités compétentes et la population. Les municipalités en périphérie sont aussi des partenaires privilégiés de cette politique. L'environnement ne connaît pas de frontières et il est de la responsabilité de tous de le mettre en valeur et de le protéger.

## 3. Mission et principes directeurs

### 3.1 Mission de Louiseville

La mission que Louiseville se fixe en matière de protection de l'environnement, via la mise en place d'une politique environnementale, a été énoncée comme suit, suite à l'approbation du Conseil municipal :

*« Louiseville est une ville dynamique et proactive, qui a connu, au cours des dernières années, une grande diversification de ses activités ainsi qu'une période de développement intense. Ce développement ne saurait être durable s'il n'intègre pas les dimensions environnementales clés et l'engagement formel de l'Administration municipale de Louiseville en ce sens au profit des générations présentes et futures.*

*Ainsi, Louiseville s'engage auprès des citoyens à être un leader de la protection de l'environnement via la mise en place d'une politique environnementale et d'un plan d'action. Cette démarche contribuera ultimement à améliorer la qualité de vie des citoyens.*

*La politique environnementale est aujourd'hui un outil essentiel servant à orienter la Ville vers des actions tangibles et efficaces, respectant son caractère champêtre et contribuant à son rayonnement partout au Québec.*

*Pays du sarrasin, Louiseville possède un patrimoine naturel et culturel qui doit pouvoir être légué aux prochaines générations. C'est en prenant soin du sol, de l'air, de l'eau et de l'ensemble des éléments constitutifs de la biodiversité locale que Louiseville réussira à relever ce grand défi du XXI<sup>e</sup> siècle. Ainsi, en respect avec son slogan, Louiseville s'engage à préserver « l'excellence et l'harmonie » de son environnement! »*

### 3.2 Principes directeurs

Les principes directeurs qui orientent l'ensemble de la politique environnementale de la ville sont fortement inspirés des principes de la Loi sur le développement durable du gouvernement du Québec :

- **Leadership** : Louiseville agit de façon proactive dans la protection de l'environnement à travers la mise en place de la politique environnementale et l'ensemble des initiatives environnementales menées sur son territoire.
- **Efficacité** : Louiseville opère ses actions environnementales de façon efficace pour le bien-être des générations présentes et futures.
- **Précaution** : Louiseville prévient la dégradation de l'environnement même s'il y a une absence de consensus scientifique sur le risque d'un dommage grave ou irréversible.
- **Prévention** : Louiseville met en place des actions de prévention, d'atténuation et de correction dès lors qu'il y a présence d'un risque environnemental.
- **Sensibilisation** : Louiseville sensibilise les citoyens pour qu'ils soient à leur tour des leaders dans la protection de l'environnement.

## 4. Champs d'intervention ciblés

Suite à l'évaluation environnementale, la Ville s'est dotée d'objectifs afin de répondre aux enjeux prioritaires et faciliter la proposition de futures actions. Les objectifs présentés serviront de lignes directrices aux acteurs de la ville de Louiseville pour améliorer durablement la qualité de l'environnement.

**Tableau 1. Objectifs de la politique environnementale**

Secteurs	Objectifs
<b>Eau</b>	<b>Objectif 1 : Approfondir les initiatives visant la lutte contre le gaspillage de l'eau</b> <b>Objectif 2 : Préserver la qualité des cours d'eau et de l'eau souterraine</b> <b>Objectif 3 : Limiter les impacts des eaux usées</b>
<b>Air</b>	<b>Objectif 4 : Poursuivre les efforts de la Ville en matière de lutte aux changements climatiques</b> <b>Objectif 5 : Protéger la qualité de l'air de Louiseville</b>
<b>Sol</b>	<b>Objectif 6 : Limiter les risques de contamination et d'érosion des sols de Louiseville</b>
<b>Gestion municipale</b>	<b>Objectif 7 : Agir conjointement avec les acteurs locaux afin d'améliorer la qualité de l'environnement</b> <b>Objectif 8 : Se doter d'outils facilitant la mise en place de la politique environnementale</b> <b>Objectif 9 : Se positionner à titre de chef de file en environnement</b>
<b>Matières résiduelles</b>	<b>Objectif 10 : Appuyer la RGMRM afin d'approfondir les efforts en place</b>
<b>Biodiversité</b>	<b>Objectif 11 : Préserver la faune et la flore, ainsi que la qualité des écosystèmes locaux</b> <b>Objectif 12 : Contribuer activement à la préservation du lac Saint-Pierre</b>
<b>Nuisances et qualité de vie</b>	<b>Objectif 13 : Lutter contre les nuisances présentes sur le territoire de Louiseville</b> <b>Objectif 14 : Poursuivre les actions de revitalisation et d'embellissement de Louiseville</b>

## 5. Résumé du portrait environnemental

La présente section regroupe un résumé des résultats de l'évaluation environnementale de la ville de Louiseville. Pour chacun des secteurs étudiés, des recommandations sont formulées par les experts qui ont collecté et analysé les données présentées ci-dessous. La consultation publique permettra aux citoyens et associations de fournir leur avis sur ces dernières et de proposer des ajouts sur les éléments à prendre en compte.

### 5.1 Secteurs d'étude

#### 5.1.1 Eau

##### Eau potable

La ville de Louiseville possède un système d'aqueduc public qui, en 2012, desservait 7 758 personnes. Le système est relié à celui de distribution d'eau potable de la Régie d'aqueduc de Grand Pré, qui dessert sept municipalités et puise l'eau souterraine à onze endroits. Selon la Régie, la capacité moyenne des puits était de 2,5 millions de gallons d'eau par jour en 2003. Or, la moyenne de consommation était de 2 millions de gallons par jour et 3 millions en période de pointe. Pour répondre à cette problématique, la Régie a mené plusieurs travaux visant à augmenter la capacité de production et faciliter la gestion de l'eau potable, notamment par l'installation de chambres à vanne et de compteurs dans plusieurs municipalités. À ce propos, la Ville de Louiseville facture les institutions, commerces et industries (ICI) pour les services d'eau et d'égouts.

Dans le Rapport annuel du MAMOT sur l'usage de l'eau potable en 2011, la consommation d'eau per capita à Louiseville était d'environ 414 litres par jour, ce qui est moins élevé que la consommation journalière moyenne par Québécois qui est de 623 litres, mais supérieur au 1<sup>er</sup> quartile canadien qui est de 395 litres par jour et par personne. Cependant, la Ville a, pour sa part, calculé la consommation moyenne d'eau de sa population à 536 litres/pers/jour en 2013. Elle s'est donc donné comme objectif de réduire de 26,3 % sa consommation moyenne, pour atteindre l'équivalent du 1<sup>er</sup> quartile canadien.

Afin de lutter contre le gaspillage de l'eau et répondre à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, Louiseville a mis en place plusieurs réglementations et actions de sensibilisation. D'une part, en 2012, la Ville s'est dotée d'une réglementation encadrant l'usage extérieur de l'eau potable, notamment en restreignant les périodes d'arrosage, en obligeant les citoyens à se doter de boyaux d'arrosage à fermeture automatique pour l'entretien des véhicules et en interdisant le nettoyage des entrées pavées et des trottoirs avec de l'eau potable. De plus, la Ville sensibilise les citoyens à travers ses communiqués et les incite à utiliser les ressources hydriques avec parcimonie. Elle participe chaque année au Programme d'économie d'eau potable (PEEP), qui vise à sensibiliser la population aux enjeux de l'eau potable. Enfin, la Ville a offert, en 2012, 70 barils de récupération d'eau de pluie aux citoyens de Louiseville. Au niveau des pratiques de gestion interne, on peut noter que la Ville assure un suivi des fuites d'eau.

En ce qui concerne la qualité de l'eau, selon l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY), la présence de pesticides a été détectée dans le réseau de distribution d'eau potable de Louiseville en 2005. Cependant, la concentration était faible et ne dépassait pas les limites permises. Néanmoins, selon l'OBVRLY, cet épisode est un exemple des impacts des activités humaines sur l'eau de consommation.

## Recommandations

La Ville de Louiseville est déjà proactive dans la lutte contre le gaspillage de l'eau; elle s'est notamment dotée d'un objectif de réduction quantitatif. Afin d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, des actions de support complémentaires pourraient être envisagées en plus de l'intégration à la politique environnementale de l'ensemble des actions en cours visant l'économie d'eau potable.

### Enjeux clés :

- **Intégrer les actions et objectifs quantitatifs de réduction au sein même de la politique environnementale;**
- **Supporter les actions déjà en place grâce à des initiatives complémentaires;**
- **Formaliser les pratiques déjà en cours à l'interne.**

## Eau souterraine

Dans la région de la Mauricie, les ressources en eau souterraine sont omniprésentes et alimentaient, en 2002, 53 % de la population, soit environ 135 600 personnes. Il y aurait environ 4 700 puits dispersés dans la région. Louiseville s'alimente en eau souterraine pour la distribution d'eau potable via la Régie d'aqueduc du Grand Pré.

Une cartographie de l'UQTR produite en 2013 révèle que les ressources en eau souterraine sont abondantes, mais qu'elles sont mal réparties sur le territoire. En effet, plusieurs municipalités n'ont pas d'aquifères exploitables, à savoir : Louiseville, Maskinongé et Saint-Sévère. La Régie d'aqueduc du Grand Pré puise l'eau dans les zones où celle-ci est abondante et la redistribue régionalement. Ainsi, jusqu'à présent, aucun prélèvement d'eau souterraine n'a été effectué à Louiseville. Néanmoins, on trouve neuf prises d'eau à partir de puits privés sur le territoire de la ville. Dans le cadre de son étude, l'UQTR révèle que la contamination bactériologique de certains de ces puits domestiques avaient une concentration en coliformes totaux au-dessus de la norme provinciale qui est fixée à 10 UFC/100 ml.

## Recommandations

Si Louiseville n'a pas recours à son eau souterraine pour alimenter son réseau d'aqueduc, elle possède néanmoins certains puits privés dont les concentrations en polluants sont parfois au-dessus des limites légales. Or, cela est révélateur d'une qualité d'eau souterraine pouvant potentiellement être améliorée afin de limiter les impacts sur les eaux de surface et, par voie de conséquence, sur les milieux naturels présents sur le territoire. On pourrait envisager des actions visant l'acquisition de connaissances plus précises sur l'influence de la qualité de l'eau souterraine sur les cours d'eau, ainsi que des actions de remédiation en cas de besoin.

### Enjeux clés :

- **Réaliser des études sur l'influence de la qualité de l'eau souterraine sur les cours d'eau de Louiseville et sur les milieux naturels;**
- **Mettre en place des actions visant à prévenir la contamination des puits privés.**

## Eau de surface

### Bassin versant de la rivière du Loup

On compte 19 municipalités sur la totalité du bassin, dont sept qui sont susceptibles d'y déverser des eaux usées, dû à des activités anthropiques. En outre, 68 % du territoire de la ville de Louiseville est compris dans le territoire couvert par l'OBVRYL. En effet, la rivière du Loup et la petite rivière du Loup traversent le territoire de la ville.

En ce qui concerne la qualité de l'eau, les études menées entre 1995 et 2007 montrent les déficiences de cette dernière sur le territoire louisevillois. En effet, tandis que les stations d'échantillonnage situées en amont de Louiseville témoignent d'une bonne qualité de l'eau, l'indice de la qualité bactériologique et physicochimique (IQBP) a une valeur médiane de 26 à la station située à l'embouchure de la rivière du Loup à Louiseville, ce qui correspond à une mauvaise qualité de l'eau, compromettant la plupart des usages. De même, à l'embouchure de la petite rivière du Loup, les mesures menées entre 1990 et 1993 indiquaient une cote E, ce qui signifie que l'eau y était de très mauvaise qualité. Toujours selon l'OBVRLY, en 2001, les paramètres mesurés (coliformes fécaux, nitrites et nitrates et phosphore) étaient tous problématiques. De plus, les seuils acceptables de concentration de phosphore étaient dépassés.

Enfin, la zone échantillonnée présente des signes importants d'eutrophisation et de dégradation des milieux aquatiques, cela en raison de multiples facteurs anthropiques de sources ponctuelles et diffuses, tels que les rejets d'usines, d'égouts et de fosses septiques, ainsi que l'agriculture et les coupes forestières.

L'OBVRLY s'est doté d'un plan d'action pour les années à venir, visant notamment à améliorer la prise en compte de la qualité de l'eau. Plusieurs objectifs concernant directement les municipalités, dont Louiseville, y sont proposés.

### Lac Saint-Pierre

Situé au sud de la ville de Louiseville, le Lac Saint-Pierre est une des trois réserves mondiales de la biosphère situées au Québec. Depuis 1996, on compte plus de 142 projets réalisés par le Comité ZIP du lac Saint-Pierre, visant à protéger et à réhabiliter les habitats et les ressources naturelles, à lutter contre la pollution et les contaminations, à favoriser l'écotourisme et le développement de programmes d'éducation auprès des communautés, à faciliter la prise de décision à travers des actions de concertation et à s'impliquer au sein des communautés situées autour du lac Saint-Pierre.

En 2011, un forum sur l'état de l'écosystème du lac Saint-Pierre a eu lieu à Berthierville. Des inquiétudes y ont été exprimées, notamment par rapport aux cours d'eau tributaires du lac. Selon le compte rendu de Simoneau et Hébert, la qualité de l'eau à l'embouchure de la rivière du Loup était de qualité satisfaisante. De plus, entre 1999 et 2008, six tributaires sur neuf, dont la rivière du Loup, ont connu une baisse moyenne de 50 % de la concentration en phosphore.

### Recommandations

Les différents relevés qui ont été faits sur le territoire de Louiseville nous permettent de conclure que la qualité de l'eau à l'embouchure de la rivière du Loup demeure problématique, mais s'est néanmoins améliorée au cours des dernières années, ce qui contribue par conséquent aux efforts de conservation du lac Saint-Pierre, dont elle est tributaire. Ainsi, en travaillant de pair avec les associations locales et en développant des actions appuyant les efforts déjà en cours, la Ville de Louiseville peut agir en vue de préserver la qualité des cours d'eau situés sur son territoire.

## Enjeux clés :

- **Poursuivre les efforts afin de préserver la qualité des cours d'eau;**
- **Sensibiliser les citoyens aux enjeux touchant les cours d'eau;**
- **Travailler de pair avec les associations locales en vue de protéger les cours d'eau.**

## Eaux usées domestiques

### Systeme d'égout

Mise en opération en octobre 1996, la station d'épuration de la ville de Louiseville est une station de type étangs aérés (EA). La charge moyenne en DBO<sub>5</sub> était de 805 kg/jour en 2013 et le débit moyen de 8 065 m<sup>3</sup>/jour. Le réseau d'égouts de la ville comporte onze ouvrages de surverse. En 2011, 134 débordements auraient eu lieu. Il arrive plusieurs fois par année que les ouvrages de surverse débordent, par exemple lors de fortes pluies ou à la fonte printanière. Ces épisodes peuvent accroître la présence de coliformes fécaux dans l'environnement et l'apport de phosphore. Selon la Ville, un plan d'intervention a été conduit en 2005 afin de remplacer les tuyauteries vieillissantes.

En outre, la Ville a procédé à la séparation des réseaux d'égouts et pluviaux lors de la réfection des unitaires en 1998. Enfin, le plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 a permis l'installation de systèmes de traitement des eaux résiduelles dans deux usines à Louiseville : les cuirs Sal-Tan et Matériaux Cascades Inc.

Du point de vue des émissions de GES, les stations de type EA utilisent des traitements aérobies qui, contrairement à d'autres, n'émettent pas de méthane ou le font de façon négligeable. En ce qui concerne les émissions d'oxyde nitreux liées au traitement des eaux usées, la ville de Louiseville aurait émis l'équivalent de 143,9 tonnes de CO<sub>2</sub> en 2009.

La vidange des boues des étangs aérés a eu lieu en 2010 et c'est 737 tonnes qui ont été extraites. La majorité de ces boues seront valorisées au niveau agricole ou compostées, tandis qu'environ 7 % ont été enfouies. À Louiseville, c'est près de 95 % de la population qui est raccordée au réseau d'égouts.

### Installations sanitaires

Les installations septiques peuvent avoir plusieurs conséquences dommageables sur l'environnement, notamment si elles ne sont pas vidangées régulièrement, soit au moins tous les deux ans en ce qui concerne les résidences permanentes, tel qu'exigé par le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22).

La Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM), de concert avec des municipalités de la région, opère un programme de vidange des installations septiques et de traitement des boues depuis 2001. Les boues collectées sont acheminées au centre de traitement situé à même les installations de la RGMRM à Saint-Étienne-des-Grès, où elles y sont traitées.

À Louiseville, le nombre de résidences ayant recours à des fosses septiques est bas; seulement 4,3 % de toutes les résidences permanentes en sont munies. En 2009, on estime que 30 % des fosses septiques de Louiseville auraient été vidangées, ce qui représentait 42 des 139 fosses permanentes retrouvées sur le territoire. Toujours en 2009, près d'une cinquantaine de foyers ont été branchés au réseau d'égouts. Ce faisant, moins de fosses septiques se retrouvent sur le territoire, réduisant les émissions de méthane.

Également, le déversement des eaux usées des ouvrages sanitaires contribue à « nourrir » les lacs et rivières en nutriments et à accélérer le phénomène de vieillissement des lacs et cours d'eau (eutrophisation) contribuant à la prolifération des cyanobactéries (algues bleu-vert). Des déversements d'installations septiques individuelles peuvent être à l'origine de la détection ponctuelle de coliformes fécaux dans les rivières et les eaux de surface.

## Recommandations

On remarque deux enjeux principaux au niveau des eaux usées domestiques : la gestion des débordements causés par les précipitations et la gestion des installations septiques. Ainsi, à travers le suivi des infrastructures en place et l'étude des potentiels d'amélioration, la Ville sera en mesure de prévenir les risques pluviaux. Également, la mise en place d'actions de sensibilisation et de suivi en matière de gestion des fosses septiques permettra de réduire les risques de pollution des eaux ainsi que les émissions de méthane.

### Enjeux clés :

- **Assurer le respect des normes provinciales;**
- **Sensibiliser les citoyens aux impacts environnementaux liés à une mauvaise gestion des installations septiques;**
- **Prévenir les risques de débordement et d'infiltration d'eau.**

## 5.1.2 Air

### Lutte aux changements climatiques

À l'échelle provinciale, dans le cadre de son plan d'action sur les changements climatiques (PACC) 2013-2020, le gouvernement du Québec s'est fixé comme objectif de réduire de 20 % ses émissions de GES sous le niveau de 1990. Or, les municipalités ont un rôle important à jouer afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif provincial. On considère même que les organismes municipaux auraient la possibilité d'agir sur 50 % des émissions provinciales.

### Collectivité

La Ville de Louiseville a participé au programme Climat municipalités du MDDELCC, dont l'objectif vise à encourager les municipalités à réaliser un premier bilan de leurs émissions de GES et un plan d'action visant à les réduire. Pour l'année 2009, la Ville a ainsi comptabilisé les émissions de GES de la collectivité sur lesquelles elle a un certain pouvoir d'action. Celles-ci font référence aux secteurs des matières résiduelles et au transport routier.

Selon les estimations et calculs employés, les émissions de GES de la collectivité de la ville de Louiseville seraient de l'ordre de 36 910 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (CO<sub>2</sub>éq) pour l'année 2009. Le secteur du transport routier est le plus grand émetteur, avec des émissions s'élevant à 36 259 tonnes de CO<sub>2</sub>éq, constituant 98 % du bilan de la collectivité. Les émissions provenant de l'enfouissement des matières résiduelles ne constituent, pour leur part, que 2 % du bilan avec 651 tonnes de CO<sub>2</sub>éq.

Suite à la comptabilisation des émissions de GES de la collectivité, mais également de ses activités corporatives, la Ville de Louiseville s'est dotée d'un plan d'action 2013-2017. Bien que la majorité des actions entreprises se limitent aux activités corporatives de la ville, on peut néanmoins noter que plusieurs actions visent à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de l'ensemble de la collectivité :

- Étude et campagne de sensibilisation sur les matières recyclables;
- Implantation d'une collecte à trois voies;
- Promotion du compostage domestique;
- Encouragement des commerces à participer au programme ICI ON RECYCLE;
- Mise en place d'une patrouille verte;
- Campagne visant à encourager l'achat responsable;
- Campagne de sensibilisation contre la marche au ralenti;
- Distribution et plantation d'arbres.

### **Activités municipales**

En 2012, la Ville de Louiseville a également établi un bilan corporatif de ses émissions de GES pour l'année 2009, c'est-à-dire non seulement au niveau des activités sur lesquelles l'organisme municipal exerce un contrôle direct, mais également celles qui ne sont pas nécessairement assurées par la Ville, mais dont elle a la responsabilité. Ces dernières font référence, entre autres, à toutes les activités effectuées en sous-traitance ou par une organisation paramunicipale. Les secteurs comptabilisés dans cette section sont : les bâtiments municipaux et autres installations, les équipements motorisés et le traitement des eaux usées.

Les émissions de GES propres à l'administration de la ville de Louiseville ont été estimées à 895 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>. Le plus grand émetteur est le secteur des équipements motorisés municipaux, qui compte pour plus de 46 % des émissions corporatives avec 413 tonnes de CO<sub>2</sub>éq. Le secteur des bâtiments municipaux et autres installations arrive au deuxième rang avec près de 36 % des émissions, ce secteur d'activité ayant produit pour l'année 2009 une quantité de CO<sub>2</sub>éq s'élevant à 319 tonnes. Enfin, le secteur du traitement des eaux usées a généré 18 % des émissions corporatives avec 162 tonnes de CO<sub>2</sub>éq.

Dans le plan d'action visant la réduction de ses émissions de GES, la Ville vise une réduction de ses émissions corporatives par rapport au bilan de l'année 2009, grâce à la mise en place d'initiatives, dont les suivantes :

- Mise en place de thermostats programmables dans plusieurs bâtiments;
- Changement du type d'ampoules au garage municipal;
- Remplacement progressif des ampoules utilisées pour l'éclairage extérieur et la signalisation par des modèles à diode électroluminescente (DEL);
- Offre de subventions à l'achat de collecteurs d'eau de pluie;
- Instauration d'une politique d'utilisation d'eau non potable pour l'arrosage extérieur;
- Mise en place d'un programme d'entretien préventif de la flotte de véhicules;
- Surveillance accrue de l'application du règlement sur la vidange des fosses septiques.

### **Recommandations**

La mise en place d'un plan d'action constitue un premier pas marquant dans la lutte aux changements climatiques. En plus des efforts visant la réduction des émissions de GES, la Ville devrait pouvoir envisager à moyen et à long terme la mise en place de mesures d'adaptation aux impacts des changements climatiques.

## Enjeux clés :

- **Mettre progressivement en place les mesures issues du plan d'action de réduction des émissions de GES couvrant la période 2013-2017;**
- **Se préparer à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation aux impacts des changements climatiques.**

## Qualité de l'air

### Feux de plein air et équipements de chauffage au bois

Les feux de plein air et l'utilisation de poêles à bois représentent des sources non négligeables de contaminants dans l'atmosphère. La Ville de Louiseville n'a pas participé au programme provincial CHANGEZ D'AIR! et ne possède pas de réglementation spécifique à ce sujet. Néanmoins, le Service incendie de la ville mène des activités de sensibilisation afin que les équipements soient utilisés de façon sécuritaire. De plus, la Ville de Louiseville possède une réglementation pour les feux extérieurs.

### Reverdissement

En plus de capter le CO<sub>2</sub>, les arbres purifient l'air et absorbent plusieurs contaminants de l'atmosphère grâce à leurs stomates<sup>2</sup>. Ainsi, par la plantation d'arbres, la Ville de Louiseville contribue à améliorer la qualité de l'air ainsi que la qualité de vie de ses citoyens.

Par les activités de son comité d'embellissement, la Ville de Louiseville distribue des arbres depuis plusieurs années déjà. Les citoyens sont informés de ce programme par des publications dans le bulletin municipal, le feuillet paroissial et par des affiches. Les arbres qui ne sont pas distribués à la population sont mis en terre à la station de pompage de la rue Notre-Dame Sud par le Service des loisirs; cela représente environ 200 arbres par an. En outre, la Ville possède une politique de plantation d'arbres pour chaque naissance.

En ce qui concerne la présence d'îlots de chaleur, l'Institut national de santé publique démontre que la majorité d'entre eux se situent dans un rayon d'environ 3 km autour du centre-ville de Louiseville et le long de la route 138.

### Recommandations

Selon les informations disponibles, mis à part la distribution d'arbres, il semble que peu d'actions soient entreprises pour préserver la qualité de l'air sur le territoire de Louiseville. Ainsi, en approfondissant, dans un premier temps, la connaissance sur les enjeux liés à la qualité de l'air, puis en instaurant des mesures de suivi de cette dernière, la Ville de Louiseville sera en mesure de se positionner et d'agir efficacement à ce propos.

---

<sup>2</sup> Servant aux échanges gazeux, ces minuscules orifices se retrouvent dans l'épiderme des végétaux, le plus souvent sous les feuilles.

## Enjeux clés :

- **Établir un suivi des systèmes de chauffage au bois présents sur le territoire;**
- **Étudier la possibilité d'adopter une réglementation sur les systèmes de chauffage au bois;**
- **Sensibiliser et informer les citoyens sur la qualité de l'air;**
- **Favoriser le reverdissement sur le territoire de la ville;**
- **Formaliser les pratiques de reverdissement en fonction d'objectifs environnementaux et urbanistiques.**

### 5.1.3 Sol

#### Contamination des sols

##### Terrains contaminés

Le MDDELCC aurait relevé sept terrains contaminés aux hydrocarbures pétroliers sur le territoire de Louiseville. Deux de ceux-ci ne seraient pas encore réhabilités. L'inventaire des terrains contaminés fait par le MDDELCC n'est pas une liste exhaustive, mais plutôt une compilation des cas qui ont été portés à l'attention du ministère; il est donc possible qu'il y en ait davantage sur le territoire. De plus, dans le cadre du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé, une orientation visant à favoriser la restauration et la réhabilitation des sites contaminés via l'application du principe de pollueur-payeur a été intégrée. Cela doit se faire en conformité avec la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) qui prévoit l'obtention d'un certificat d'autorisation.

##### Neiges usées

Selon le MDDELCC, les déversements de neige peuvent avoir plusieurs impacts sur l'environnement et la santé, notamment parce que la neige usée est susceptible de contenir plusieurs contaminants, tels que le chrome, le fer, le manganèse, le plomb, les chlorures, les huiles, les graisses, les matières en suspension et les débris. De plus, ces déversements, lorsqu'effectués à proximité de cours d'eau, peuvent entraîner une détérioration visuelle de ces derniers et des berges, ainsi que des risques pour les pratiques aquatiques futures dus à la présence d'objets de toutes sortes. Enfin, l'usage des sels de voirie, à travers l'entreposage, l'utilisation intensive ou l'épandage à proximité d'éléments sensibles (milieux humides, espèces menacées, forêts et parcs, etc.), peut impacter négativement les propriétés des sols, la végétation en bordure de route, la faune et la qualité des eaux de surface et souterraines.

Les municipalités ont un rôle à jouer afin d'assurer l'épandage, le transport, l'entreposage et l'optimisation de l'utilisation des fondants, et de minimiser leurs impacts environnementaux. La Ville de Louiseville sous-traite la gestion du déneigement. Elle n'utilise pas la pierre en guise d'alternative aux sels de déneigement pour éviter les dommages éventuels au système d'égouts municipal et privilégie l'utilisation d'un mélange de sable et de sel pour l'épandage sur les routes glacées.

##### Recommandations

En ce qui concerne les sols contaminés, des actions de surveillance peuvent être mises en place afin de veiller à ce que l'ensemble des terrains contaminés soient répertoriés et que des actions de réhabilitation puissent être mises de l'avant. En ce qui a trait à la gestion du déneigement, des actions visant à optimiser l'utilisation des fondants et abrasifs, ainsi que des initiatives de prévention peuvent être développées, afin d'éviter la contamination des espaces naturels présents sur le territoire.

### Enjeux clés :

- **Approfondir la connaissance des lieux où des terrains sont potentiellement contaminés;**
- **Sensibiliser la population et les industries aux risques de contamination des sols et aux moyens de les limiter;**
- **Formaliser les pratiques de gestion du déneigement déjà en place afin d'y inclure des objectifs environnementaux.**

## Pesticides et herbicides

Au Québec, le Code de gestion des pesticides, en vigueur depuis 2003, encadre l'usage et la vente des pesticides par des normes rigoureuses qui cherchent à réduire le plus possible le recours à ces produits. En effet, ces derniers peuvent avoir des impacts sur la santé et sur l'environnement, en contaminant l'eau, l'air, le sol et les aliments.

Le territoire de Louiseville se situe dans le bassin versant de la rivière du Loup et dans la plaine du Saint-Laurent, qui est une zone de production agricole importante. Les produits épandus sur les terres agricoles sont amenés dans le lac Saint-Pierre par effet de ruissellement. Ainsi, tel que mentionné précédemment, l'OBVRLY rapporte la présence de pesticides dans le réseau de distribution d'eau potable de Louiseville en 2005. Cependant, la concentration était faible et ne dépassait pas les limites permises.

En outre, l'OBVRLY souligne la possible contribution de certaines activités à la contamination des eaux de surface par les pesticides. Par exemple, les produits d'entretien utilisés sur certains terrains peuvent se retrouver dans les cours d'eau. L'OBVRLY relève notamment le manque d'information sur l'utilisation de pesticides par le club de golf Links O'Loup, qui pourrait potentiellement contaminer la Petite rivière du Loup.

### Recommandations

Les activités agricoles sont nombreuses sur le territoire de Louiseville. Par l'usage de pesticides, elles peuvent être une source de contamination des sols et de l'eau. Des actions de prévention peuvent être envisagées en complément des réglementations existantes afin d'assurer le maintien des bonnes pratiques et le développement progressif d'alternatives respectueuses de l'environnement.

### Enjeux clés :

- **Développer la connaissance concernant l'utilisation des pesticides dans les activités horticoles et agricoles;**
- **Limiter le recours aux pesticides dans les zones sensibles;**
- **Sensibiliser les citoyens et agriculteurs aux enjeux des pesticides.**

## Érosion des sols

Selon la MRC de Maskinongé, l'érosion des berges due à l'effet de ressac est préoccupante. En effet, environ 5 000 navires traversent le lac Saint-Pierre de façon annuelle. De plus, le dépôt, en bordure des cours d'eau, de matières polluantes clandestines, telles que les déchets et carcasses d'automobiles, favorise l'érosion. Ainsi, dans le cadre du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé, l'objectif suivant a été établi : « Prévenir la dégradation et l'érosion des rives, du littoral et des plaines inondables, en favorisant la conservation de leur caractère naturel ». En plus du lac

Saint-Pierre, certains abords de la Petite rivière du Loup, à hauteur de Louiseville, seraient situés en zone inondable, ce qui entraîne des risques d'érosion. Selon l'OBVRLY, l'embouchure de la rivière du Loup est très affectée par des problèmes de sédimentation en raison de l'intensité d'érosion.

Outre les facteurs naturels, l'OBVRLY cible plusieurs facteurs humains comme étant responsables de l'accélération de l'érosion des sols, à savoir : « la mise à nu des sols », via l'exploitation de la matière ligneuse et l'implantation d'activités agricoles, « la mauvaise gestion des fossés de drainage » et « certaines activités industrielles, telle l'exploitation de carrières et de sablières, [qui] contribuent au phénomène de sédimentation des cours d'eau et des lacs ».

Néanmoins, les actions de différents acteurs communautaires et l'adaptation de certaines pratiques agricoles et industrielles ont permis de mettre en place de saines pratiques environnementales dans ce secteur. Par exemple, Action Plein air et le Comité ZIP du lac Saint-Pierre sont intervenus en février 2005 afin de désensabler l'embouchure de la Grande rivière du Loup. Enfin, la Ville s'assure de minimiser l'érosion des terrains lors des travaux de construction.

### **Recommandations**

La Ville de Louiseville a un rôle à jouer afin de limiter le phénomène d'érosion sur son territoire. En travaillant de pair avec les organismes locaux, les agriculteurs, les industriels et toute autre partie prenante touchée par cet enjeu, elle se positionnera à titre de leader et favorisera non seulement la protection de son territoire, mais aussi celle du lac Saint-Pierre et de la rivière du Loup.

#### **Enjeux clés :**

- **Identifier les sources d'érosion et mettre en place des mesures correctives;**
- **Travailler conjointement avec les acteurs locaux afin d'identifier les potentiels de réduction du phénomène d'érosion.**

### **Carrières**

L'exploitation des mines, des sablières et des carrières, bien qu'elle soit génératrice de prospérité économique, est à l'origine de nombreux impacts environnementaux notables, tels que la pollution de l'air et des nappes phréatiques, la déstabilisation du paysage, de la faune et de la flore ou encore le déversement de sédiments. Au-delà des impacts environnementaux, l'exploitation des carrières engendre plusieurs nuisances liées au bruit de la machinerie et des véhicules lourds, aux vibrations, à la production de poussière et parfois au dynamitage.

On dénombre un seul établissement minier sur le territoire de Louiseville, à savoir l'entreprise Pierre Casaubon Excavation, qui produit du granit, du sable et du gravier. Au niveau de la MRC de Maskinongé, le schéma d'aménagement et de développement révisé prévoit plusieurs orientations et objectifs visant à minimiser l'impact des activités extractives sur les autres activités des municipalités du territoire, qui concernent autant les problématiques de restauration que la protection des milieux naturels et la lutte contre les nuisances.

### **Recommandations**

Conjointement avec la MRC de Maskinongé, la Ville de Louiseville devrait pouvoir incorporer les objectifs concernant la minimisation de l'impact des activités extractives, que ce soit au niveau des nuisances pour les riverains ou des impacts sur les milieux naturels. Il conviendrait dans un premier temps de mesurer l'ampleur des impacts actuellement observés.

#### **Enjeux clés :**

- **Mesurer les impacts environnementaux issus des activités extractives;**
- **Limiter les impacts des activités d'extraction sur l'environnement;**
- **Travailler de pair avec les exploitants afin de réhabiliter les sols une fois les activités d'extraction terminées.**

### **5.1.4 Gestion municipale**

#### **Initiatives internes formelles**

À travers la mise en place d'un système de gestion environnementale au sein de l'administration municipale, c'est l'ensemble de l'organisation qui est en mesure de gérer au quotidien les impacts environnementaux. Louiseville a déjà mis en place de nombreuses initiatives environnementales internes de façon formelle, touchant à divers services. À titre d'exemple, la Ville possède un programme de recyclage à l'intérieur des bâtiments municipaux et institutionnels et tient périodiquement des séances d'information sur les bonnes pratiques en matière d'environnement auprès des services municipaux.

Sinon, la MRC de Maskinongé s'est dotée en 2011 d'une politique de développement durable, qui, en complément du schéma d'aménagement et de développement révisé, a pour but de « freiner la dévitalisation du territoire, former et faire interagir la population, apporter une motivation supplémentaire aux efforts de positionnement stratégique « identité locale », se préparer aux changements législatifs en cours et à venir à l'échelle du Québec, être une région innovante et réceptive aux projets novateurs et, finalement, mettre en valeur les potentiels du territoire de la MRC ». Dans le cadre de cette démarche, plusieurs principes directeurs environnementaux ont été identifiés : la qualité de l'eau, de l'air et des sols, la gestion des matières résiduelles, la saine gestion des ressources naturelles du territoire (faune - flore), les principes de prévention et précaution, et le respect de la capacité de support des écosystèmes.

Ainsi, cette politique de développement durable est une base qui englobe l'ensemble des pratiques environnementales des municipalités de la MRC de Maskinongé et doit pouvoir s'intégrer à la politique environnementale de Louiseville.

#### **Recommandations :**

Avec la mise en place de la politique environnementale, la Ville devrait être en mesure de se doter d'un outil de gestion formel, touchant à l'ensemble de l'organisation, ainsi que de formaliser plusieurs actions environnementales déjà entreprises à l'interne.

#### **Enjeux clés :**

- **Améliorer le niveau de connaissance et les outils de gestion environnementale;**
- **Systématiser les pratiques environnementales déjà en cours à travers la politique environnementale et étudier les potentiels d'amélioration.**

## 5.1.5 Gestion des matières résiduelles

### Collecte municipale et gestion de l'écocentre

À Louiseville, c'est la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) qui est responsable de la gestion de ces matières. Elle assure la collecte des déchets et des matières recyclables sur l'ensemble du territoire couvert par les MRC des Chenaux, de Maskinongé, de Mékinac ainsi que les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan. Ces collectes sont offertes au secteur résidentiel, mais également aux ICI. Les déchets destinés à l'enfouissement sont transportés au site de Saint-Étienne-des-Grès.

Selon les statistiques de la Ville en matière de gestion des matières résiduelles, il est estimé qu'en 2012, 2 642,06 tonnes de déchets résidentiels ont été collectées, soit l'équivalent de 356,99 kg par habitant. L'objectif provincial est fixé à 700 kg par habitant, mais inclut également les déchets générés par les ICI et les boues municipales. En ce qui concerne la collecte des matières recyclables, Louiseville aurait récupéré 679 tonnes en 2012, ce qui représente l'équivalent de 91,74 kg/hab.

On remarque une faible baisse de la performance globale au niveau de la quantité de déchets enfouis entre 2010 (347,41 kg/hab) et 2012 (356,99 kg/hab). En ce qui concerne la collecte des matières recyclables, on observe une augmentation de 8,8 % des quantités collectées entre 2010 et 2012. À ce propos, il est à souligner qu'en 2010, la capacité des bacs de recyclage est passée de 64 litres à 360 litres, ce qui a pu contribuer à l'augmentation du tonnage des quantités collectées.

#### Recommandations :

La Ville de Louiseville a un rôle à jouer afin de supporter les actions de la RGMRM dans la gestion des matières résiduelles, en mettant en place plusieurs actions de sensibilisation afin de diminuer la quantité de déchets enfouis. En outre, l'implantation d'une collecte à trois voies serait une solution efficace afin d'augmenter la performance globale, sachant que les matières putrescibles représentent environ 44 % du contenu des poubelles et pourraient être valorisées pour d'autres usages.

#### Enjeux clés :

- **Travailler de pair avec la RGMRM à l'atteinte d'objectifs de réduction de la production de déchets;**
- **Sensibiliser les citoyens à une réduction des déchets à la source.**

## 5.1.6 Biodiversité

### Forêts

La MRC de Maskinongé a adopté, en 2011, le Règlement régional # 221-11 visant à assurer une saine gestion des paysages forestiers et à favoriser l'aménagement durable de la forêt privée. Les coupes forestières sur terrain privé sont ainsi soumises à ce règlement qui établit notamment la surface maximale de coupe autorisée en fonction du type de coupe et de la sensibilité du milieu, et exige l'obtention d'un certificat d'autorisation. Les zones de protection du couvert forestier identifiées sur le territoire de la MRC, et incluant le territoire de Louiseville, ont été déterminées à l'aide des corridors d'intérêt que sont la rivière du Loup, la rivière Maskinongé, la route 138 et le Chemin du Roy, et les routes 348 et 349. Ce règlement vise à assurer un maintien de la surface boisée sur le territoire, à la fois pour la conservation

de la ressource forestière et pour le maintien de la biodiversité. Selon une étude du MERN et du MDDELCC, au moins 30 % du territoire doit être boisé afin de pouvoir maintenir la présence de la biodiversité. La Ville de Louiseville, en collaboration avec la MRC de Maskinongé, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie et le MERN, encourage les organisations à participer au Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II. Ce dernier, qui offre un appui financier allant jusqu'à 90 % des dépenses admissibles, vise notamment à « contribuer à la protection, à la mise en valeur et au développement des ressources du milieu forestier » et à « contribuer à des projets récréotouristiques structurants en milieu forestier ».

### **Recommandations :**

En préservant les boisés de Louiseville, la Ville contribue à l'atteinte de plusieurs objectifs environnementaux, dont notamment le maintien de la qualité des cours d'eau et de la biodiversité locale. Ainsi, en plus de travailler de pair avec la MRC, la mise en place d'actions conjointes avec les organismes environnementaux locaux peut être envisagée afin de répondre aux enjeux de biodiversité.

### **Enjeux clés :**

- **Poursuivre les efforts contre le déboisement non autorisé;**
- **Travailler de pair avec les acteurs environnementaux locaux afin de préserver la biodiversité;**
- **Maintenir les boisés de Louiseville;**
- **Poursuivre les incitatifs à la mise en valeur des ressources du milieu forestier.**

## **Flore et faune**

La ville de Louiseville se situe dans le domaine bioclimatique de l'érablière à tilleul. Dans ce dernier, on trouve notamment le tilleul d'Amérique, le frêne d'Amérique, l'ostryer de Virginie, le noyer cendré et l'érable à sucre.

Louiseville constitue la principale zone urbaine du bassin versant de la rivière du Loup, mais accueille également l'une des principales concentrations d'entreprises agricoles du bassin versant, avec 18 % des entreprises de ce territoire. La culture du sarrasin est particulièrement importante à Louiseville, qui en a fait sa marque de commerce. Cette espèce peut s'implanter dans des sols relativement pauvres et ne nécessite ni engrais, ni traitement particulier. De ce fait, ce type de culture engendre moins d'impacts négatifs sur l'environnement et sur la biodiversité environnante.

D'après le système d'extraction de données floristiques du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), il y aurait deux espèces floristiques désignées menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être sur le territoire de la ville de Louiseville, soit l'arisème dragon et le lysimaque hybride.

Enfin, toujours selon le CDPNQ, il y aurait 5 espèces fauniques désignées menacées, vulnérables ou susceptibles sur le territoire de la ville de Louiseville, soit le dard de sable, la tortue des bois, le chevalier cuivré, le méné d'herbe et le fouille-roche gris.

À partir des données du MERN, la MRC de Maskinongé a identifié plusieurs habitats fauniques considérés comme d'intérêt écologique sur son territoire. Ainsi, on retrouve une aire de concentration d'oiseaux aquatiques (oies, bernaches, canards) et l'habitat du rat musqué, tous les deux aux abords du lac Saint-Pierre. À ce propos, le milieu humide de la Pointe-à-Caron fait partie des ZICO (zones importantes pour la conservation des oiseaux au Québec).

À l'échelle du bassin versant de la rivière du Loup, il y aurait trois espèces fauniques au statut problématique, soit la tortue des bois, la grenouille des marais et l'omble chevalier. Ces deux dernières espèces sont classées comme espèces menacées, dû à la destruction de leur habitat et l'implantation d'espèces pouvant entrer en compétition avec elles pour la nourriture et l'espace.

### **Recommandations**

La richesse du milieu faunique et floristique du lac Saint-Pierre, comprenant notamment le site de la Pointe-à-Caron, doit être préservée, en continuant de mener les actions en partenariat avec l'ensemble des acteurs environnementaux locaux, tels que le Comité ZIP et l'OBVRLY. En protégeant les milieux fauniques et en limitant la diffusion de la pollution, Louiseville augmentera sa performance environnementale dans le secteur de la biodiversité.

### **Enjeux clés :**

- **Préserver la richesse faunique et floristique locale;**
- **Poursuivre les efforts conjoints avec les organismes environnementaux locaux.**

### **Milieux humides**

Les milieux humides jouent un rôle d'éponge, permettant de limiter les risques d'inondation et de sécheresse, et assurent un débit régulier dans les cours d'eau. De plus, ils agissent comme des filtres naturels et limitent les effets négatifs qu'entraîneraient des apports trop élevés en nutriments. En préservant les milieux humides, on évite ainsi le recours à des solutions de dépollution alternatives. Enfin, les milieux humides sont des lieux d'une grande richesse faunique.

En 2006, l'organisme Canards Illimités Canada (CIC) et le MERN ont inauguré un projet de conservation à l'embouchure de la rivière du Loup à Louiseville : le site de Pointe-à-Caron, dont il a été fait mention précédemment. Ce milieu humide de 65 hectares, lieu d'une grande biodiversité et habitat privilégié de la sauvagine (espèces d'oiseaux aquatiques migratrices, telles que la bernache, le canard colvert, etc.), fait partie de la Réserve mondiale de la biosphère du lac Saint-Pierre.

Plus largement, la zone tampon située à Louiseville aux abords du lac Saint-Pierre couvre 288 hectares qui sont protégés, sans statut juridique, par CIC. Ils comprennent « vingt-deux étangs et trente-sept îlots aménagés [...] de chaque côté de la rivière du Loup, pour améliorer la production de la sauvagine puis retravaillé pour le poisson ». Par la protection des milieux humides sur son territoire, Louiseville cherche à contrer les effets négatifs de la diminution du niveau d'eau du lac Saint-Pierre, qui menace de nombreux habitats et zones de reproduction fauniques.

Quant aux milieux humides situés dans le bassin versant de la rivière du Loup, ils n'ont jamais été classifiés, ce qui rend l'information sur leur état difficile à obtenir.

### **Recommandations :**

La présence sur le territoire de Louiseville d'un milieu humide d'une qualité exceptionnelle et, qui plus est, faisant l'objet d'un intérêt touristique, doit être préservée en poursuivant les efforts conjoints avec le Comité ZIP du lac Saint-Pierre. Ainsi, des activités de sensibilisation et d'éducation peuvent être mises en place en plus des actions de préservation déjà en cours.

## Enjeux clés :

- **Poursuivre les efforts de préservation des milieux humides locaux;**
- **Sensibiliser les citoyens à la richesse de la Pointe-à-Caron.**

### 5.1.7 Nuisances et qualité de vie

Le concept large de nuisances englobe une panoplie de phénomènes, tels que le bruit, la poussière, la fumée, les mauvaises odeurs ou encore l'éclairage nocturne, qui constituent un désagrément ou un dommage. Ces nuisances sont par définition difficiles à quantifier, car elles dépendent de la perception de celui qui en souffre. La pollution par le bruit et les odeurs, ainsi que la présence de plantes urticantes, peuvent causer des désagréments aux citoyens, ternir la qualité de vie locale et représenter un coût non négligeable pour la collectivité. En effet, si l'on prend l'exemple de l'herbe à poux, les coûts de santé indirectement liés aux allergies s'élèveraient à 156,5 millions de dollars par an pour la province de Québec.

#### Espèces exotiques

Plusieurs cas d'espèces exotiques ont été répertoriés à Louiseville. Depuis 2007, le Comité ZIP du lac Saint-Pierre mène des activités de surveillance des plantes envahissantes sur le territoire de Louiseville ainsi qu'à plusieurs endroits situés autour du lac Saint-Pierre. D'après le Comité, on retrouve communément les espèces suivantes : le phragmite commun, la renouée du Japon, le myriophylle à épi ou encore, la salicaire commune.

#### Déchets

On retrouve, sur le territoire de l'ancienne paroisse de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, faisant aujourd'hui partie de la ville de Louiseville, deux anciens lieux d'élimination des déchets. Ces derniers, dont l'un n'est plus en service depuis 1980 et l'autre depuis une date indéterminée, sont aujourd'hui interdits de construction. De nombreuses nuisances peuvent être associées à ce type de site, dont la pollution visuelle. Également, quelques cas de disposition illégale de déchets ont été signalés sur le territoire au cours des dernières années.

#### Pollution visuelle

En ce qui concerne la pollution visuelle, on notera la présence d'une tour de télécommunication de 250 pieds à proximité du rond-point entre Yamachiche et Louiseville, appartenant à Vidéotron. Une structure d'une telle ampleur pose un risque d'atteinte à l'esthétisme du paysage.

#### Pollution esthétique et revitalisation

La Ville de Louiseville agit en vue de l'amélioration de la qualité de vie des citoyens à travers plusieurs actions de revitalisation. Ainsi, la Ville offre, via le Comité de revitalisation commerciale de Louiseville (CRCL), des subventions afin d'améliorer l'apparence des affichages et des auvents des commerçants membres du CRCL. Également, la Ville de Louiseville a développé le programme Réno-façades, qui offre aux commerçants de l'artère principale de la ville la possibilité de réaliser des rénovations de leur bâtiment pour en améliorer l'attractivité. La Ville et le CRCL ont été reconnus par la fondation Rues Principales pour leurs efforts dans la revitalisation du centre-ville, en recevant notamment le prix Animation-Promotion, visant à reconnaître les efforts d'implication des différents acteurs et de promotion des partenaires. Enfin, les commerçants peuvent acquérir des boîtes à fleurs grâce à une subvention du

CRCL. La ville de Louiseville possède par ailleurs la classification 3 Fleurons du Québec, démontrant son engagement dans l’embellissement horticole.

### **Recommandations**

La Ville bénéficierait d’identifier plus formellement les nuisances présentes sur son territoire, notamment en ce qui a trait aux nuisances sonores, visuelles et olfactives. En se dotant d’un plan de gestion interne visant à identifier et diminuer les nuisances observées, la Ville pourra augmenter sa performance dans ce domaine.

### **Enjeux clés :**

- **Se doter d’un registre des nuisances présentes sur le territoire;**
- **Diminuer les nuisances observées;**
- **Poursuivre les activités d’embellissement de Louiseville.**